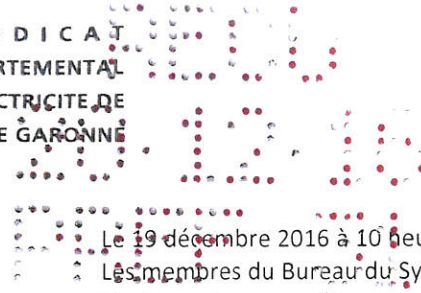




SYNDICAT
DEPARTEMENTAL
D'ELECTRICITE DE
HAUTE GARONNE



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2016
N° d'ordre de la délibération : 57
N° de feuillet : 1

Date de la convocation : 12 décembre 2016
Nombre de membres : 18
En exercice : 17
Présents : 10
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 0

Le 19 décembre 2016 à 10 heures 00
Les membres du Bureau du Syndicat,
légalement convoqués,
se sont réunis au siège du Syndicat,
9 rue des 3 Banquets à Toulouse,
sous la présidence de Monsieur Pierre IZARD

Objet : Préparation de la prochaine Assemblée Générale

Etaient présents : Messieurs AUMONIER, BEZIAT, DEBEAURAIN, DESOR, FERRES, IZARD, MENGAUD, MORANDIN, RASPEAU et SARRALIE.

Etaient absents ou excusés : Mesdames GIBERT et PEREZ, Messieurs BOUBE, CLEMENCON, COMET, RIVAL et STRAMARE.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur BEZIAT est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Suite à une première réunion du bureau le lundi 12 décembre 2016 à 10h00 lors de laquelle a été constatée l'absence de quorum, le bureau se réunit de nouveau, dans le cadre des dispositions prévues par l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Vu la délibération du comité syndical du 3 juillet 2014 déléguant au bureau la décision de fixer le lieu de réunion du comité syndical dans l'une des communes membres,

Considérant qu'il est nécessaire d'organiser un prochain comité syndical en vue notamment de tenir le débat d'orientations budgétaires 2017,

Considérant qu'il était nécessaire de trouver une salle pouvant accueillir le nombre de participants attendus, soit environ 400 personnes,

Considérant que la commune de Carbonne s'est portée volontaire pour organiser la réunion du comité syndical le jeudi 9 février 2017 à 14h30 au Centre socio-culturel du Bois de Castres, situé Route de Lacaugne,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le bureau décide :

- d'organiser la prochaine réunion du comité du SDEHG au Centre socio-culturel du Bois de Castres, situé Route de Lacaugne à Carbonne le jeudi 9 février 2017 à 14h30,
- de charger Monsieur le Président de son organisation notamment la conclusion de toute convention afférente.

Résultat du vote :

Pour	10
Contre	0
Abstention	0
Non participation au vote	0

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme



Le Président,

Pierre IZARD

Vu et affiché à la porte du SDEHG, le